

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Hiver 2020

POL 8312-10
Mondialisation, institutions et régulation de l'économie mondiale
LUNDI : 9 H 30 – 12 H 30

Professeurs : Christian Deblock
Local : A-3590
Disponibilités : mercredi, 13h-15h (*sur rendez-vous, par courriel*)

C. Deblock. : 514 987 3000, **poste :** 4597
Courriel : Deblock.christian@uqam.ca

Descriptif

Le séminaire porte sur les principaux problèmes et enjeux économiques et politiques posés par la régulation de la mondialisation ainsi que sur le rôle joué par les grandes institutions internationales. Il aborde les différentes dimensions de la mondialisation, les différentes institutions et organisations de sa régulation et les différents niveaux de l'action collective. La mondialisation et sa régulation seront étudiées dans une perspective à la fois historique, théorique et pratique.

Orientation générale du séminaire

L'État est au cœur des relations internationales (Renouvin et Duroselle) comme l'entreprise est au cœur du marché mondial (Michalet). Deux espaces qui se rejoignent, se superposent (Perroux), s'interpénètrent; deux espaces cependant qui ne se réduisent pas l'un à l'autre. Terrain d'affrontement et de puissance, l'espace des relations internationales est aussi le terrain de la coopération et de la solidarité internationale; indissociable de l'accumulation du capital et de la recherche du profit, le marché mondial est aussi le lieu où se nouent l'interdépendance et l'entraide économiques. A cheval sur ces deux espaces, les organisations économiques internationales. A leur origine, un compromis historique.

Ce sera le thème principal de la première partie où nous insisterons sur trois dimensions : le rôle des États, le jeu des forces du marché et les débats d'idées autour du rôle des institutions dans la gouvernance et l'organisation des affaires internationales et mondiales. Notre objectif sera de retracer les origines et les évolutions de l'ordre international d'après-guerre dans ses dimensions économiques, mais aussi de nous interroger à la lumière des cadres théoriques à notre disposition sur le bien-fondé et les limites de cet ordre. Nous aborderons trois grandes questions qui ont été au centre de cet ordre international depuis son origine : la stabilité monétaire (FMI), le développement des échanges internationaux (GATT) et la coordination des politiques économiques (OCDE). Nous ferons le bilan du chemin parcouru depuis la Guerre dans le domaine de la coopération économique internationale, non sans nous interroger sur la capacité d'adaptation que certains prêtent aux institutions d'après-Guerre.

La deuxième partie vise à rendre compte des transformations actuelles de l'économie mondiale et des enjeux que soulève sa régulation dans un monde divisé en États. L'économie mondiale a en effet connu d'importants bouleversements depuis une vingtaine d'années. Parmi les bouleversements les plus visibles, il faut noter en premier lieu la globalisation des entreprises et des marchés, en second lieu le basculement de son centre de gravité de l'Atlantique vers le Pacifique, en troisième lieu une tendance marquée au régionalisme et au bilatéralisme économiques, et en quatrième lieu, une révolution numérique découlant des innovations technologiques. Ces bouleversements ont eu quatre effets notables : le premier de modifier sensiblement notre vision du monde et la manière d'envisager la place des États dans l'économie mondiale ; le second d'élargir le domaine et le champ d'application du droit économique international ; le troisième de modifier l'orientation et le contenu des politiques économiques internationales des États ; et le quatrième de poser dans de nouveaux termes la régulation de l'économie mondiale, d'une part, les rapports entre les États, d'autre part.

Nous introduirons, discuterons et critiquerons le concept de gouvernance globale et nous identifierons les nouvelles trajectoires institutionnelles en émergence et leurs interactions avec les institutions d'après-Guerre. Cette partie du séminaire mettra l'accent sur les problèmes de gouvernance internationale à l'heure de la mondialisation.

INTRODUCTION DU SÉMINAIRE

La globalisation/mondialisation est venue changer radicalement notre manière d'aborder les relations et la coopération économiques internationales. L'ordre économique international a été construit après la Seconde Guerre mondiale autour des États. Les grandes institutions économiques internationales furent mises en place à l'époque avec le double objectif d'ordonner le développement de l'économie mondiale et d'ancrer l'interdépendance économique dans la règle de droit, l'égalité de traitement et la solidarité. Trois institutions furent particulièrement représentatives de cette vision: le GATT – même s'il s'agit d'un accord –, le FMI et la Banque mondiale. Chacune d'elles avait son mandat spécifique, son « département » de l'économie mondiale serait-on tenté de dire : la libéralisation ordonnée des marchés pour le GATT, la stabilité monétaire et financière des marchés, et l'intégration des pays en développement pour la Banque mondiale.

Le système était loin d'être parfait mais il avait pour lui le double mérite d'institutionnaliser la coopération et de lier la sécurité économique des États à leurs propres engagements internationaux. Par contre, la régulation des marchés était renvoyée aux États eux-mêmes, autrement dit aux institutions et aux politiques nationales. C'était la première faille de ce système. La seconde tenait au fait que le système était d'abord orienté vers le développement de l'économie mondiale, étant entendu qu'il ne devait pas y avoir d'incompatibilité entre ce développement et les politiques nationales. Il en avait encore une troisième: les pays en développement n'y ont jamais vraiment trouvé leur place, sinon qu'au travers du traitement spécial qui leur fut reconnu. Avec la mondialisation qui s'amorce dans les années 1980, ces failles sont devenues plus évidentes encore. La coopération fut alors orientée de manière à faciliter le développement de l'économie mondiale tandis que, de leur côté, les politiques nationales furent orientées vers l'intégration dans l'économie mondiale, et ce au détriment des systèmes nationaux et des solidarités collectives. Au cours de cette période, trois phénomènes furent particulièrement représentatifs de ces nouvelles tendances: les marchés financiers, désormais libérés, imposent leurs contraintes, les accords commerciaux régionaux prolifèrent, et ce au détriment du système commercial multilatéral, et les courants économiques internationaux se déplacent, entraînant de nouvelles fractures dans leur sillage. Les crises se succèdent également, prenant toujours tout le monde par surprise: crise de la dette dans les années 1980, crise des balances des capitaux dans les années 1990, et finalement, crise des produits dérivés dans les années 2000.

La mondialisation s'inscrit dans la continuité de l'internationalisation. Alors que l'internationalisation nous renvoie à l'extension des activités des entreprises hors des frontières, la mondialisation nous renvoie, quant à elle, à l'extension de ces activités à l'échelle du monde. On peut y voir une nouvelle étape dans un long processus historique, lui-même facilité par les changements technologiques et encouragé par les États eux-mêmes, d'ouverture et de rapprochement des économies nationales qui irait en s'accroissant toujours davantage. La globalisation est d'une autre nature. Il y a non seulement accélération de cette tendance, mais aussi changement qualitatif dans les modalités de fonctionnement de l'économie mondiale. Trois phénomènes conjuguent ici leurs effets. Tout d'abord, la libre circulation des capitaux et l'intégration des marchés financiers ; ensuite, la transnationalisation des activités des entreprises et le développement qui l'accompagne des chaînes de valeur mondiales; enfin, les nouvelles technologies de l'information et des communications qui transforment notre rapport au temps et à l'espace. Nous sommes entrés dans l'ère de la globalisation, et avec celle-ci il ne s'agit plus seulement de réguler les interdépendances comme on ambitionnait de le faire après la Guerre en mettant en place des organisations spécialisées, ni même de faciliter l'intégration des économies

nationales dans l'économie mondiale comme au temps de la mondialisation et des codes de conduite, mais de repenser désormais l'action et les solidarités collectives dans un monde que l'économie est en train d'unifier et d'intégrer. C'est le sens et l'orientation que nous voulons donner à ce séminaire.

Les institutions du 20e siècle, construites dans la perspective de créer et de favoriser la coopération internationale dans un contexte d'interdépendance complexe, peuvent-elles faire face à des problèmes nouveaux et répondre aux enjeux nouveaux transnationaux de régulation découlant des nouvelles interconnexions mondiales sans assister à la déconnexion des sociétés et des relations internationales ? Les régimes internationaux fondés sur l'interdépendance et la coopération interétatique, notamment au sein de l'Organisations des Nations unies, sont forcés de s'ajuster aux nouvelles réalités des nouvelles relations transnationales (Ruggie, 2003 ; Karns et Mingst, 2010) sans avoir pour autant fourni des réponses adéquates ou une approche commune. L'exemple le plus frappant est la gouvernance de l'Internet qui repose sur un tout nouveau modèle transnational et privé qui s'oppose à la trajectoire longtemps dominante dans les communications, l'Union internationale des télécommunications.

Allant dans le sens d'un monde transnational orienté avant tout vers une logique économique, certains y voient le déclin de l'international, centré sur le système des Nations unies et le rôle des États (.....), d'autres y voient des défis d'adaptation pour les organisations internationales et les États (Drezner, 2007) alors que plusieurs pensent que la perte de l'hégémonie des États-Unis et un pivotement vers l'Asie provoquant un basculement d'un ordre hégémonique centré sur les États-Unis vers une multipolarité (Desai et Vreeland, 2011). Nous sommes loin du tout marché et de l'autorégulation car on constate : 1) l'émergence de nouvelles formes de régulation et d'institutions (Graz, 2004 ; Djelic, Levi-Faur, 2011 ; Kirsch, 2010 ; Slaughter et Hale, 2011 ; Keukeleire, S. et B. Hooijmaaijers, 2014), 2) une redéfinition des stratégies et des rôles des acteurs (Slaughter, 2004 ; Duchesne et Morin, 2013; Cerny, 2010; Lake, Grugel, 2004 ; Stopford, Strange et Henley Strange et al, 1991), et 3) une transformation du pouvoir sur l'échiquier mondial (Moran 2009; O'Brien et al., 2000 ; Karns et al., 2010; Rioux, 2005, Hall et Biersteker, 2010; Fuchs, 2007).

Les débats entourant la crise financière de 2008 et ses suites (Stiglitz, Sen et Fitoussi, 2009), les accords de partenariat économique (notamment, l'Accord économique et commercial global et le partenariat transpacifique), la crise en Europe et le Brexit (Telo, 2016), l'élection de D. Trump, la gestion des crises aux Nations Unies et au Fonds monétaire international et les inégalités croissantes (Piketty, 2013 ; Wilkinson et Pickett, 2009 ; Galbraith, 2015) ont révélé l'absence d'une gouvernance adéquate et cohérente de la mondialisation (Graz et Nolke, 2008 ; Verdier, 2010). Devant un monde en transformation, et à moins de « muter », les institutions, qu'elles soient nationales, régionales ou internationales, se révèlent souvent mal adaptées aux nouvelles réalités des interconnexions de toutes sortes entre les sociétés et les individus, ce qui affecte négativement leur capacité d'assurer la prospérité et la stabilité de nos sociétés, la répartition des richesses et la coopération internationale. Ces défaillances institutionnelles creusent l'écart entre nos sociétés et les réseaux mondiaux d'interconnexions traversant les frontières, ce qui provoque parfois des conflits et des fractures.

Le monde a changé de manière si significative depuis 20 ans, et tout particulièrement au cours de la dernière décennie, qu'on peut évoquer un changement de paradigme remettant en cause nos manières de voir, de comprendre et d'agir sur le monde. Certains y voient en toile de fond une révolution industrielle et l'émergence d'un capitalisme numérique, en anglais « digital and transnational capitalism » (Schiller, 2010; et Rioux et Fontaine-Skronski, 2015). Devant le changement, les acteurs sociaux, politiques et économiques ne restent pas inactifs (Levi-Faur, 2011). Des émergences institutionnelles tentent de combler le vide et des initiatives de réforme des institutions existantes prolifèrent mais sans toutefois parvenir de manière satisfaisante à créer un ordre cohérent et à trouver des solutions aux problèmes du système mondial contemporain (Abbott K. et D. Snidal, 2009).

Notre démarche part du constat de la nécessité de procéder à un changement de paradigme qui prenne en compte le passage historique que nous vivons d'un monde d'interdépendances internationales à un monde d'interconnexions mondiales. Ce passage rend nécessaire la production de connaissances nouvelles sur le rôle et la transformation des institutions dans un contexte d'interconnexions mondiales. Sur le plan théorique, en Relations internationales/économie politique internationale, les grilles d'analyse restent dominées par des perspectives stato-centrées, réaliste et libérale, qui placent les États et les organisations internationales au centre de l'analyse (Krasner, 1983; Smouts, 1995 ; Waltz, 2000). La coopération internationale est expliquée par une logique de pouvoir ou par les gains de la coopération en fonction des intérêts des États. Ces perspectives sous-estiment les acteurs non-étatiques comme le monde de la finance, les multinationales, les acteurs des nouvelles technologies de l'information, par exemple. Ces perspectives sont mal adaptées pour expliquer et anticiper le changement. À titre d'exemple, durant les dix ans qui ont précédé la crise de 2008, les articles publiés dans les grandes revues américaines (notamment *International Organization*, *International Studies Quarterly*, *World Politics*) ont très peu abordé les questions financières, négligeant de tenir compte d'aspects importants de la réalité contemporaine des systèmes mondiaux. Modifiant aussi bien les pratiques des acteurs privés et publics que les relations entre les États, les relations entre les États et les marchés aussi bien que les cadres normatifs qui gouvernent ces relations et ces pratiques, la mondialisation et la révolution numérique ont transformé les systèmes mondiaux sur les plans économique, politique, social, juridique et sécuritaire.

On constate que les trajectoires institutionnelles sont multiples et que la cohérence politique et sociale ne suit pas. Nous sommes en train de migrer d'un monde d'interdépendances internationales à un monde d'interconnexions mondiales. Certains parlent d'une gouvernance globale qui fait référence à une « gouvernance sans gouvernement » (Ruggie, 2014 ; Abbott et Snidal 2009, Rosenau et Czempiel, 1992 ; Kahler, 2009) qui suggère un dépassement de la dimension interétatique de la régulation avec la montée en puissance des entreprises privées couplée d'un phénomène de multiplication des lieux de régulation et des systèmes de règles qui forment un tout (Krahmann, 2003, Djelic et Quack, 2010)). Certains y voient un processus de transformations des relations internationales et des organisations publiques (Slaughter, 2011 ; Lazer, 2005) qui suggère l'émergence d'un transgouvernementalisme consistant à la mise en réseau des organisations. D'autres travaillent sur la régulation transnationale (Djelic et Sahlin-Andersson, 2006). L'émergence institutionnelle, d'origine publique et privée (Cafaggi et al., 2012 ; Büthe & Mattli, 2011 ; Fuchs, 2007 ;), et souvent hybride (Cafaggi et Renda, 2012), témoigne de l'importance de nouveaux enjeux de régulation qui ne trouvent pas de réponses aux niveaux national et international (Lazer, 2005 ; Levi-Faur, 2011). De nouvelles trajectoires émergent, contournant les anciennes ou les forçant à s'ajuster (ajustement institutionnel) et à dépasser la gestion des interdépendances internationales (Dufour et al, 2006). Il faut comprendre ces trajectoires et réaliser que les organisations nationales, régionales et internationales doivent s'adapter et répondre à de nouvelles logiques et dynamiques mondiales de plus en plus centrées sur le domaine économique (Cerny, 2010 ; Drezner, 2007 ; Giddens, 2007; Lutz, 2012 ; Estevadeordal, Suominen et The, 2009).

Avec le développement du commerce électronique, la production à la fois se dématérialise et se déterritorialise alors que les chaînes de valeurs, en constante mutation, traversent les frontières (Gereffi, 2014). La révolution industrielle liée au numérique augmente l'importance des interconnexions tout en posant des problématiques nouvelles pour l'action collective des différents acteurs de la mondialisation. Nous entrons dans une ère de régulation où les enjeux et sites de gouvernance se croisent de plus en plus (Rioux et Fontaine-Skronski, 2015, Paquin, 2016). Les nouvelles réalités d'une mondialisation transnationale et multipolaire, amplifiées par les impacts de la révolution numérique, nous obligent à repenser le monde, à remettre en cause nos grilles d'analyse et à réfléchir aux réponses des États et des organisations internationales en termes de politiques publiques et d'ajustements institutionnels.

Le tableau suivant distingue entre la coopération au temps interdépendances internationales et celle en émergence au temps des interconnexions mondiales.

Interdépendances internationales	Interconnexions mondiales
<ul style="list-style-type: none"> - régimes internationaux visant des domaines spécifiques - acteurs étatiques et organisations internationales - public prime sur le privé - décisions hiérarchiques et centralisation du pouvoir - dominante internationale - marchés ordonnés, ordre du politique et des souverainetés - droit « dur », règles contraignantes - recherche de cohérence entre les institutions et les règles - multilatéralisme - modèles contractuels/communautaires (OMC-ALENA vs UE) 	<ul style="list-style-type: none"> - interactions multiples entre les régimes et règles - pluralité des acteurs, multistakeholderisme - le privé prime, complémente ou se substitue par défaut au public - plusieurs sites de gouvernance - dominante transnationale - concurrence globalisée, ordre du marché et des firmes - soft power / soft rules - concurrence entre les institutions et les règles, - à la carte : multilatéralisme, régionalisme et bilatéralisme, minilatéralisme. - modèle partenarial (les partenariats en négociation)

Logiquement, nous devrions évoluer vers des institutions mondiales mais la fragmentation et la diversité des institutions est une tendance lourde. S'agit-il de reculer pour construire des ponts et un réseau institutionnel assurant un encadrement des flux de la mondialisation ou assiste-t-on à un processus de « démondialisation » ? Chose certaine, dans un monde d'interconnexions mondiales, il faut sortir de la gouvernance en silos et du découplage national vs international. Une interconnexion mondiale, c'est la relation dynamique et évolutive qu'entretiennent deux institutions (ou plusieurs), qu'elles soient privées, publiques ou hybrides, à propos d'un ou de plusieurs enjeux de différentes natures (politique, économique, commerciale, culturelle, sécuritaire...) afin de réguler les actions des acteurs et leurs effets. L'interconnexion est qualifiée de mondiale, car elle touche de façon globale c'est-à-dire verticale, horizontale et transversale, différents acteurs et diverses institutions agissant à de multiples niveaux qui vont du local à l'international. Le concept d'interconnexions mondiales dans un contexte multipolaire permet d'analyser le changement institutionnel et la dynamique des rapports entre les différents enjeux et entre les institutions, anciennes et nouvelles, d'où émerge un tissu évolutif de normes, de règles et de standards qui s'inscrit dans une logique d'ensemble qui reste à être mieux comprise. L'idée principale est de sortir des silos de gouvernance et poser la question de la (in)cohérence transversale, horizontale et verticale des systèmes de règles et de normes, tout en tenant compte de la pluralité des acteurs.

Cheminement

Introduction : De l'interdépendance internationale aux interconnexions mondiales

- Révolution industrielle et internationalisation : interdépendance et internationalisme vs nationalisme et impérialisme.
- La crise des années trente.
- Internationalisation et interdépendance : régulation et coopération vs autonomie des marchés et des nations
- La crise des années 1980
- Révolution numérique, mondialisation et interconnexion
- Comment penser la coopération économique à l'ère numérique ?

Première partie : L'ordre économique d'après-guerre : l'institutionnalisation de la coopération économique internationale (commerce/monnaie/finance)

- Le commerce international et la libéralisation des échanges : de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (G.A.T.T.) à l'Organisation mondiale du commerce (O.M.C.)
- La stabilisation des marchés financiers : le rôle du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale
- La coordination des politiques économiques : l'OCDE
- Conclusion : Fin du compromis historique : de l'ordre des nations à l'ordre des marchés ?

Deuxième partie : La globalisation et les institutions économiques internationales : de la gestion des interdépendances aux interconnexions mondiales

- Les changements structurels et refonte des institutions économiques internationales: mondialisation, concurrence, attractivité, libéralisation compétitive, rivalité et concurrence, innovation
- Commerce : Le nouveau régionalisme – De nouveaux régionalismes et remise en cause du multilatéralisme
- Les nouvelles trajectoires institutionnelles – étude de cas
 - Mouvements de capitaux et investissements directs internationaux
 - Réguler la concurrence – la régulation par réseau
 - Société de l'information –gouvernance globale d'Internet
 - Travail et mondialisation
 - La coopération règlementaire internationale
- Stratégies des acteurs et pluralité des sites de gouvernance
 - Contournement des institutions (*forum shifting*)
 - La mise en concurrence (*forum shopping*)
 - Le réseautage (*forum linkage*)
 - Influence, hégémonie et contrepouvoirs

Les séminaires sont organisés autour des thèmes présentés dans le plan présenté plus haut. Trois composantes : des exposés oraux ; des discussions autour de textes ; des exposés à partir des travaux.

Rapports de recherche 70 %

Deux rapports d'une quinzaine de pages devront être remis durant la session. Les deux rapports porteront sur une organisation économique internationale au choix de l'étudiant-e. Ensemble, ils constituent un travail complet rédigé en deux temps. Le premier rapport aura pour objet de présenter les débats qui ont conduit à la création de l'organisation choisie, le mandat de cette organisation et ses structures. Le deuxième rapport portera, quant à lui, sur un problème spécifique de coopération économique internationale auquel a été, ces dernières années, confrontée l'organisation. Il s'agira de présenter les faits, les débats et la réponse institutionnelle qui en a résulté. Les deux rapports de recherche portent donc sur deux dimensions importantes du cours : les raisons qui ont poussé à la création des institutions économiques internationales ; et leur capacité d'affronter les nouveaux enjeux de l'économie mondiale.

Les deux rapports doivent permettre au travers d'une recherche documentaire, dans la mesure du possible de "première main", et d'une analyse des débats de saisir, dans un premier temps, les paramètres de la coopération économique internationale dans le cadre du régime multilatéral d'après-guerre ; et dans un deuxième temps, les problèmes nouveaux que suscite la coopération économique internationale dans une économie mondiale qui, pour être de plus en plus intégrée, n'en demeure pas moins instable et soumise à de multiples tensions systémiques. Les travaux seront présentés dans le cadre d'un mini-colloque à la fin de la session.

Discussions 30 %

- Les étudiants-es présenteront une fiche synthèse (2 pages, simple interligne, point 11) des textes à discuter. La fiche doit présenter les idées principalement des auteurs, leurs arguments ainsi qu'une analyse de leur contribution (forces, faiblesses, etc...). La fiche doit conclure par deux questions qui serviront à relancer les discussions.
- Un-e étudiant-e ouvrira la discussion ; un-e étudiant-e fera la critique des textes.
- 7 fiches à présenter, à soumettre sur moodle.

Nous invitons les étudiants-es à consulter les revues suivantes :

Interventions économiques Économies et sociétés International Journal

International Organization (<https://www.jstor.org/journal/inteorga>) Foreign Affairs

Global Governance

Journal of International Organization Studies The Review of International Organizations

(<http://link.springer.com/journal/volumesAndIssues/11558>) IO Journal

Études internationales

Site de GLOGOV : <http://www.glogov.org/>

Consultez également le site du CEIM (UQAM) et du CEPCI (Laval).

Références pour les discussions

Semaine 1 : Introduction

Edward Hallett Carr, « Nationalisme..et après ? », dans Daniel-Rops (dir.), Nations et fédéralisme, Paris, Plon, 1946, pp. 4-86.

Semaine 2 : Le multilatéralisme

John Gerard Ruggie « Multilateralism: Anatomy of an Institution », International Organization, vol. 46, n° 3, 1992, pp. 561-598 <http://www.jstor.org/stable/pdf/2706989.pdf>

G. John Ikenberry, « Is American Multilateralism in Decline ? », Perspectives on Politics, vol. 1, n°3, septembre 2003, pp. 533-550.
http://journals.cambridge.org/download.php?file=%2FPPS%2FPPS1_03%2FS15375927_03000380a.pdf&code=d88736444e3da9cacc1b3917051f9ad5

James N. Miller, « Origins of the GATT-British Resistance to American Multilateralism », Working Paper n° 318, Jerome Levy Economics Institute at Bard College, décembre 2000.
<http://ideas.repec.org/p/wpa/wuwpma/0012005.html>

Semaine 3 : Du GATT à l'OMC

Mehdi Abbas. L'OMC et l'acte III de la globalisation. Recherches Internationales, Association Paul Langevin, 2013, pp.69-96. <halshs-00840800> <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00840800/document>

Douglas A. Irwin, « The GATT in Historical Perspective », American Economic Review, vol. 85, mai 1995, pp. 323-328. (disponible en ligne via JSTOR) <http://www.dartmouth.edu/~dirwin/docs/GATTHP.pdf>

Lamy Pascal, Traduit de l'anglais Hausser Isabelle, « Le nouveau monde du commerce », Commentaire, 3/2015 (Numéro 151), p. 491-498. <http://www.cairn.info/revue-commentaire-2015-3-page-491.htm>

Semaine 4 : Stabilisation et développement

Michel Lelart, « Le Fonds Monétaire International et le financement du développement », Mondes en développement, 2/2015 (n° 170), p. 173-173. <http://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2015-2-page-173.htm>

Robert Boyer, Mario Dehove et Dominique Plihon, Les crises financières. Rapport du Conseil d'analyse économique, n° 50, 2004
<http://www.cae.gouv.fr/rapports/050.htm>

Barry Eichengreen, « Global Imbalances and the Lessons of Bretton Woods », NBER Working Paper 10497, mai 2004.

<http://www.nber.org/papers/w10497>

Picciotto S. « Disembedding and Regulation : The Paradox of International Finance ». 2009. Paper presented at The Social Embeddedness of Transnational Markets, Bremen, Germany .

http://eprints.lancs.ac.uk/23551/1/Regulation_and_International_Finance.pdf

Semaine 5 : Le régionalisme et le système commercial multilatéral

Mathieu Arès & Christian Deblock « L'intégration nord-américaine : l'ALENA dans le rétroviseur », *Fédéralisme et Régionalisme*, Vol 11, Numéro 1, 2011, - Le régionalisme international dans les Amériques : dynamique interne et projection internationale <http://popups.ulg.ac.be/1374-3864/index.php?id=1046>

Kerry A. Chase, Multilateralism Compromised: The Origins of GATT Article XXIV, mai 2005,

<http://people.brandeis.edu/~chase/research/wtr06.pdf>

Baldwin, R. (2011). « 21st Century Regionalism : Filling the gap between 21st century trade and 20th century trade rules », Staff Working Paper, ERSD-2011-08, Genève, OMC, 38 p.

<https://www.econstor.eu/bitstream/10419/57613/1/660180391.pdf>

Christian Deblock, « L'Accord économique et commercial global dans un monde en recomposition », *Revue des affaires européennes*, n° 2, 2017, pp. 211 – 224.

Semaine 6 : Investissement

Michael Jacobs, « Transnational corporations and the proliferation of bilateral investment treaties: more than a bit influential », *Transnational Corporations Review* Vol. 8 , Iss. 2, 2016

http://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/19186444.2016.1196856?scroll=top&need_Access=true

Andrew T. Guzman, « Why LDCs Sign Treaties That Hurt Them: Explaining the Popularity of Bilateral Investment Treaties », *Virginia Journal of International Law*, Vol. 38, 1997-1998, pp. 639-688

<http://ideas.repec.org/p/erp/jeanmo/p0113.html> <http://ideas.repec.org/s/erp/jeanmo.html>

José E. Alvarez, « Is The Trans-Pacific Partnership's Investment Chapter The New 'Gold Standard'? » (March 1, 2016). IILJ Working Paper 2016/3 (MegaReg Series). Available at SSRN:

<https://ssrn.com/abstract=2756145> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2756145>

Semaine 7 : Gouvernance globale

John Gerard Ruggie, Globalization and the Embedded Liberalism Compromise: The End of an Era?, MPIfG Working Paper 97/1, January 1997.

<http://www.mpi-fg-koeln.mpg.de/pu/workpap/wp97-1/wp97-1.html>

Elke Krahnemann, « National, Regional, and Global Governance : One Phenomenon or Many? », *Global Governance*, 2003, vol. 9, n°, pp. 323-346.

<http://heinonline.org/HOL/Page?handle=hein.journals/glogo9&id=333&collection=journals&index=journals/glogo>

James N. Rosenau, « Governance in the Twenty-First Century », *Global Governance*, 1995, vol.1, n°1, pp. 13-43. <http://heinonline.org/HOL/Page?handle=hein.journals/glogo1&id=21&collection=journals&index=journals/glogo>

Kahler, M., & Lake, D. A. (2003). *Globalization and governance*. In M. Kahler & D. A. Lake (Eds.), *Governance in a global economy: Political authority in transition* (pp. 1– 30). Princeton: Princeton University Press. <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download;jsessionid=CE4DBDFC700A22015C94548447FFFFCD?doi=10.1.1.458.4586&rep=rep1&type=pdf>

Vitali S, Glattfelder JB, Battiston S (2011) The Network of Global Corporate Control. *PLoS ONE* 6(10): e25995. doi:10.1371/journal.pone.0025995

<http://journals.plos.org/plosone/article/file?id=10.1371/journal.pone.0025995&type=printable>

Et TED TALK :

https://www.ted.com/talks/james_b_glattfelder_who_controls_the_world

Semaine 8 : Semaine de lecture et préparation du premier rapport (remise semaine 9)

Semaine 9 Internet

Jeanette Hofmann Christian Katzenbach, Kirsten Gollatz, « Between coordination and regulation: Finding the governance in Internet governance », *New media and society*, 20/6, 2016, pp. 1-18.

<http://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/1461444816639975>

Madeline Carr, « Power Plays in Global Internet Governance », *Millennium : Journal of International Studies*, 43/2, 2015, pp. 640-659. <http://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/0305829814562655>

Burri, Mira, *The World Trade Organization as an Actor in Global Internet Governance* (June 8, 2016). Forthcoming in *The Institutions of Global Internet Governance*, William J. Drake and Mira Burri, eds., Cambridge: Cambridge University Press, 2016.. Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=2792219>

Semaine 10 : Concurrence et firmes

Texte de François Souty (à préciser sur moodle)

Bradford, Anu and Buthe, Tim, *Competition Policy and Free Trade: Antitrust Provisions in PTAs* (January 2015). Dür, Andreas, and Manfred Elsig, eds. *Trade Cooperation*. 1st ed. Cambridge: Cambridge University Press, 2015, Chapter 10. Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=2770695>

Semaine 11 : La coopération réglementaire internationale

Christian Deblock et Guy-Philippe Wells, « Coopération réglementaire et accords de commerce », *Études internationales*, vol. 48, n° 3-4, avril 2018, pp.
<https://www.erudit.org/fr/revues/ei/2017-v48-n3-4-ei03574/1044623ar/>

Semaine 12 : Travail et environnement

Sylvain ZINI, « [Du New Deal au Fair Deal \(1933 - 1953\) : commerce, plein-emploi et normes de travail](#) », note de synthèse, CEIM 2009.

Sylvain Zini, « Les clauses sociales dans les partenariats intercontinentaux : la perspective nord- américaine », dans C. Deblock et J. Lebullenger, *les nouveaux partenariats de la mondialisation*, Rennes, PUR, 2018, à paraître.

Drahos, P. and Downie, C. (2016), *Regulatory Unilateralism: Arguments for Going It Alone on Climate Change*. *Glob Policy*. doi:10.1111/1758-5899.12349 <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/1758-5899.12349/full>

Semaine 13 – conclusion

Charles Roger, Peter Dauvergne, « The Rise of Transnational Governance as a Field of Study », *International Studies Review*, 2016, pp. 1-23.
<http://isr.oxfordjournals.org/content/isr/early/2016/03/30/isr.viw001.full.pdf>

Drahos, Peter, *Regulatory Capitalism, Globalization and the End of History* (2014). RegNet Research Paper No. 2014/33. Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=2449920> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2449920>

Djelic, Marie-Laure, *Spreading Ideas to Change the World: Inventing and Institutionalizing the Neoliberal Think Tank* (2014). *Political Affairs: Bridging Markets and Politics*/Christina Garsten (ed) and Adrienne Sörbom (ed). Published by Edward Elgar, Forthcoming. Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=2492010>

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- Abbott, K., J. Green et R. O. Keohane (2016). « Organizational Ecology and Institutional Change in Global Governance », *International Organization*, vol. 7, n° 2, pp. 247-277.
- Abbott, K. et D. Snidal (2010). « International Regulation without International Government: Improving IO Performance through Orchestration », *Review of International Organizations*, vol. 5, n° 3, pp. 315-44.
- Ahearn, R. J. (2009). *Transatlantic Regulatory Cooperation: Background and Analysis*, CRS Report for Congress, Congressional Research Service, WP 7-5700, Washington DC, 24 p.
- Andrews, D., M. A. Pollack, G. C. Shaffer et H. Wallace (dir.) (2005). *The New Transatlantic Agenda and the Future of Transatlantic Economic Governance*, Florence, European University Institute, 99 p.
- Arès, M. et É. Boulanger (dir.) (2016). *Christophe Colomb découvre en fin l'Asie : intégration économique, chaînes de valeur et recomposition transpacifique*, Outremont, Athéna éditions, 281 p.
- Avant, D., M. Finnemore et S. K. Sell (dir.) (2010). *Who Governs the Globe?*, New York, Cambridge University Press, 433 p.
- Baldwin, R. (2011). « 21st Century Regionalism : Filling the gap between 21st century trade and 20th century trade rules », *Staff Working Paper*, ERS-2011-08, Genève, OMC, 38 p.
- Benvenisti, E. et G. Downs (2007). « The Empire's New Clothes: Political Economy and the Fragmentation of International Law », *Stanford Law Review*, vol. 60, n° 2, pp. 595-631.
- Bhagwati, J. (2004). *In Defense of Globalization*, New York, Oxford University Press, 308 pages.
- Biermann, F., P. Pattberg et H. V. Asselt (2009). « The Fragmentation of Global Governance Architectures: A Framework for Analysis », *Global Environmental Politics*, vol. 9, n° 4, pp. 14-40.
- Boulanger, E., E. Mottet et M. Rioux (2019). *Mondialisation et connectivité. Les enjeux du commerce, de l'investissement et du travail au XXI^e siècle*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Braithwaite, J. et P. Drahos (dir.) (2000). *Global Business Regulation*, Cambridge, Cambridge University Press, 704 p.
- Brunelle, D. (dir.) (2012). *Repenser l'Atlantique : commerce, immigration, sécurité*, Bruxelles, Bruylant, 441 p.
- Bull, R., N. Mahboubi, R. Stewart et J. Wiener (2015). « New Approaches to International Regulatory Cooperation: The Challenge of TTIP, TPP, and Mega-Regional Trade Agreements », *78 Law and Contemporary Problems*, pp. 1-29.
- Büthe, T. et W. Mattli (2011). *The New Global Rulers: The Privatization of Regulation in the World Economy*, Princeton, Princeton University Press, 301 p.
- Cafaggi, F. (2011). « New Foundations of Transnational Private Regulation », *Journal of Law and Society*, vol. 38, n°1, pp. 20-49.
- Cafaggi F. et A. Renda (2012). « Public and Private Regulation. Mapping the Labyrinth », *CEPS Working Document*, n° 370, 35 p.
- Cerny, P. G. (2010). *Rethinking World Politics. A Theory of Transnational Neopluralism*, New York, Oxford University Press, 336 p.
- Cerny, P. G. (1997). « Paradox of the Competition State: the Dynamics of Political Globalization », *Government and Opposition*, vol. 32, n° 2, pp. 251-274.
- Cerny, P. G. (1990). *The Changing Architecture of Politics*, Londres, Sage, 267 p.
- Debardeleben, J. et P. Leblond (2011). « The other transatlantic relationship: Canada, the EU and 21st Century Challenges », *International Journal*, vol. 66, n° 1, 7 p.
- Deblock, C., J. Lebullerger et S. Paquin (dir.) (2015). *Un nouveau pont sur l'Atlantique : l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 351 p.
- Deblock, C. et J. Lebullerger (dir.) (2018). *Génération Tafta. Les nouveaux partenariats de la mondialisation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 352 p.
- Desai, R. M. et J. R. Vreeland (2011). « Global Governance in a Multipolar World: The Case for Regional Monetary Funds », *International Studies Review*, n° 13, pp. 109-121.
- Djelic, M. L. et K. Sahlin-Andersson (dir.) (2006). *Transnational Governance : Institutional Dynamics of Regulation*, Cambridge (R.-U.), New York, Cambridge University press, 462 p.
- Djelic, M-L. et S. Quack (dir.) (2010). *Transnational Communities: Shaping Global Governance*, Cambridge,

- Cambridge University Press, 422 p.
- Drezner, D. W. (2009). « The Power and Peril of International Regime Complexity », *Perspectives on Politics*, vol. 7, n°1, pp. 65–70.
- Drezner, D. (2007). *All Politics Is Global: Explaining International Regulatory Regimes*, Princeton, Princeton University Press, 244 p.
- Duina, F. (2006). *The Social Construction of Free Trade: The European Union, NAFTA, and Mercosur*, Princeton, Princeton University Press, 249 p.
- Duit, A. et V. Galaz (2008). « Governance and complexity : Emerging issues for governance theory », *Governance*, vol. 21, n° 3, pp. 311-335.
- Estevadeordal, A., K. Suominen et R. Teh (2009). *Regional Rules in the Global Trading System*, New York, Cambridge University Press, 519 p.
- Esty, D. C. et G. Damien (dir.) (2001). *Regulatory Competition and Economic Integration: Comparative Perspectives*, Oxford, Oxford University Press, 433 p.
- Farrell, H. et A. L. Newman (2010). « Making global markets: Historical institutionalism in international political economy », *Review of International Political Economy*, vol. 16, n° 4, pp. 609-638.
- Finnemore, M. (1996). *National Interests in International Society*, Cornell, Cornell University Press, 154 p.
- Fuchs, D. A. (2007). *Business Power in Global Governance*, Boulder, Lynne Rienner, 233 p.
- Gagné, G. (2011). « Free Trade and Cultural Policies: Evidence from Three US Agreements », *Journal of World Trade*, vol. 45, n° 6, pp. 1267-1284.
- Galbraith, J. K. (2015). *The End of Normal The Great Crisis and the Future of Growth*, New York, Simon & Schuster, 304 p.
- Gehring, T. et B. Faude (2014). « A Theory of Emerging Order within Institutional Complexes », *Review of International Organizations*, vol. 9, n° 4, pp. 471–498.
- Gehring, T. et S. Oberthür (2009). « The Causal Mechanisms of Interaction between International Institutions », *European Journal of International Relations*, vol. 15, n° 1, pp. 125-156.
- Gereffi, G. (2014). « Global Value Chains in a post-Washington Consensus World », *Review of International Political Economy*, vol. 21, n° 1, pp. 9-37.
- Graz, J.-C. (2004). *La gouvernance de la mondialisation*, Paris, La découverte, 122 p.
- Graz, J.-C. et A. Nölke (dir.) (2008). *Transnational Private Governance and its Limits*, Londres, Routledge, 274 p.
- Green, J. (2013). « Order Out of Chaos: Public and Private Rules for Managing Carbon », *Global Environmental Politics*, vol. 13, n° 2, pp. 1–25.
- Grugel, J. (2004). « New regionalism and modes of governance – Comparing US and EU strategies in Latin America », *European Journal of International Relations*, vol. 10, n° 4, pp. 603-626.
- Hall, P. A. (1997). « The Role of Interests, Institutions, and Ideas in the Comparative Political Economy of the Industrialized Nations », dans M. A. Lichbach et A. S. Zuckerman (dir.), *Comparative Politics: Rationality, Culture, and Structure*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 174-207.
- Hall, R. B. et T. J. Biersteker (dir.) (2001). *The Emergence of Private Authority: Forms of Private Authority and their Implications for Global Governance*, Cambridge, Cambridge University Press, 254 p.
- Harlow, C. (2006). « Global Administrative Law: The Quest for Principles and Values », *European Journal of International Law*, vol. 17, n° 1, pp. 187-214.
- Hoekman, B. et P.C. Mavroidis (2015). « Embracing Diversity: Plurilateral Agreements and the Trading System », *World Trade Review*, vol. 14, n° 1, pp. 101-16.
- Horn, H., P. C. Mavroidis et A. Sapir (2010). « Beyond the WTO? An Anatomy of the EU and US Preferential Trade Agreements », *The World Economy*, vol. 33, n° 11, pp. 1565-1588.
- Ikenberry, G. I. (2011). *Liberal Leviathan : the origins, crisis, and transformation of the American world order*, Princeton, Princeton University Press, 372 p.
- Johnson, T. et J. Urpelainen (2012). « A Strategic Theory of Regime Integration and Separation », *International Organization*, vol. 66, n° 4, pp. 645–677.
- Jordana, J., D. Levi-Faur, et X. Fernández (2011). « The Global Diffusion of Regulatory Agencies: Channels of Transfer and Stages of Diffusion », *Comparative Political Studies*, vol. 44, n°10, pp. 1343-1369.
- Kahler, M. (dir.) (2009). *Networked Politics: Agency, Power and Governance*, Ithaca, Cornell University Press, 274 p.
- Karns, M. P. et K. A. Mingst (2010). *International Organizations: The Politics and Processes of Global Governance*, Londres, Lynne Rienner, 603 p.

- Kellow, A. (2012). « Multi-Level and Multi-Arena Governance: the Limits of Integration and the Possibilities of Forum Shopping », *International Environmental Agreements*, vol. 12, n° 4, pp. 327–342.
- Keohane, R. O. et D. G. Victor (2011). « The Regime Complex for Climate Change », *Perspectives on Politics*, vol. 9, n° 1, pp. 7-23.
- Keukeleire, S. et B. Hooijmaaijers (2014). « The BRICS and other Emerging Power Alliances and Multilateral Organizations in the Asia-Pacific and the Global South: Challenges for the European Union and its Views on Multilateralism », *Journal of Common Market Studies*, vol. 52, n° 3, pp. 582-599.
- Keukeleire, S. et H. Bruyninckx (2011). « The European Union, the BRIC's, and the Emerging New World Order », dans C. Hill et M. Smith (dir.), *International Relations and the European Union*, Oxford, Oxford University Press, pp. 380-402.
- Kim, R. E. et B. Mackey (2014). « International Environmental Law as a Complex Adaptive System », *International Environmental Agreements: Politics, Law and Economics*, vol. 14, n° 1, pp. 5–24.
- Kirsch, N. (2010). *Beyond Constitutionalism: The Pluralist Structure of Post-national Law*, Oxford, Oxford University Press, 358 p.
- Krahmann, E. (2008). « Security : Collective Good or Commodity ? », *European Journal of International Relations*, vol. 14, n° 3, pp. 379-404.
- Krahmann, E. (2003). « National, Regional, and Global Governance: One Phenomenon or Many? », *Global Governance*, vol. 9, n° 3, pp. 323-346.
- Krasner, S. D. (1983). *International Regimes*, Ithaca, Cornell University Press, 372 p.
- Kriesi, H., E. Grande, R. Lachat, M. Dolezal, S. Nornshier et T. Frey (2008). *West European Politics in the Age of Globalization*, Cambridge, Cambridge University Press, 428 p.
- Lazer, D. (2005). « Regulatory Capitalism as a Networked Order: The International System as an Informational Network », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, col. 598, pp. 52-66.
- Levi-Faur, D. (dir.) (2011). *Handbook on the politics of regulation*, Cheltenham, (R.-U.), Northampton (É.-U.), Edward Elgar, 695 p.
- Lütz, S. (2012). « Back to the future? The Domestic Sources of Transatlantic Regulation », *Review of International Political Economy*, vol. 18, n° 4, pp. ii-xxii.
- Manger, M. (2009). *Investing in Protection: The Politics of Preferential Trade Agreements between North and South*, Cambridge, Cambridge University Press, 267 p.
- Marsden C. T. (dir.) (2000). *Regulating the Global Information Society*, Londres, Routledge, 367 p.
- Marx, A. et J. Wouters (2011). « Transatlantic regulatory co-operation: Main conclusions and policy recommendations », dans J. Swinnen and D. Vogel (dir.), *Transatlantic Regulatory Co-operation*, Cheltenham, Edward Elgar.
- Mattli, W. et N. Woods (dir.) (2009). *The Politics of Global Regulation*, Princeton, Princeton University Press, 289 p.
- Meunier, S. (2005). *Trading Voices: The European Union in International Commercial Negotiations*, Princeton, Princeton University Press, 223 p.
- Meunier, S. et J.-F. Morin (2015). « No Agreement is an Island: Negotiating TTIP in a Dense Regime Complex », dans J.-F. Morin, T. Novotná, F. Ponjaert et M. Telò, *The politics of transatlantic trade negotiations: TTIP in a globalized world*, Burlington, Ashgate, pp. 173-185.
- Milewicz, K., J. Hollway, C. Peacock et D. Snidal (2016). « Beyond Trade: The Expanding Scope of Non-trade Agenda in Trade Agreement », *Journal of Conflict Resolution*, pp. 1-31.
- Muzaka, V. (2011). « Linkages, contests and overlaps in the global intellectual property rights regime », *European Journal of International Relations*, vol. 17, n° 4, pp. 755–776.
- Oberthür, S. et O. S. Stokke (dir.) (2011). *Managing Institutional Complexity: Regime Interplay and Global Environmental Change*, Cambridge, MIT Press, 353 p.
- O'Brien, R., A. M. Goetz, J. A. Scholte et M. Williams (2000). *Contesting Global Governance: Multilateral Economic Institutions and Global Social Movements*, Cambridge, Cambridge University Press, 260 p.
- OECD (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) (2013). *International Regulatory Co-operation: Case Studies, Vol. 3 : Transnational Private Regulation and Water Management*, OECD Publishing, 102 p.
- Orsini, A., J.-F. Morin et O. Young (2013). « Regime Complexes: A Buzz, a Boom or a Boost for Global

- Governance », *Global Governance*, vol. 19, n° 1, pp. 27-39.
- Paul, T. V. (2016). *Accommodating Rising Powers*, Cambridge, Cambridge University Press, 326 p.
- Paquin, S. (2016). *Theories of International Political Economy*, Don Mills, Oxford University Press, 240 p.
- Pierre, J. (dir.) (2000). *Debating Governance: Authenticity, Steering, and Democracy*, Oxford, Oxford University Press, 251 p.
- Piketty T. (2013). *Le Capital au XXI^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 976 p.
- Pouliot, V. et J.-P. Thérien (2015). « The politics of inclusion: Changing patterns in the governance of international security », *Review of International Studies*, vol. 41, n° 2, pp. 211-237.
- Rammel, C., S. Stagl et H. Wilfing (2007). « Managing Complex Adaptive systems – A Co- evolutionary Perspective on Natural Resource Management », *Ecological Economics*, vol. 63, n° 1, pp. 9-21.
- Raustiala, K. et D. G. Victor (2004). « The Regime Complex for Plant Genetic Resources », *International Organization*, vol. 58, n° 2, pp. 277-309.
- Rioux, M. (2005). *Globalisation et pouvoir des entreprises*, Montréal, Éditions Athéna, 246 p. Rioux, M. et K. Fontaine-Skronski (dir.) (2015). *Global governance facing structural changes : new institutional trajectories for digital and transnational capitalism*, New York, Palgrave Macmillan, 204 p.
- Rosenau, J N. et E. O. Czempiel (1992). *Governance without government : order and change in world politics*, Cambridge (R.-U.), New York, Cambridge University Press, 311 p.
- Ruggie, J. G. (2003). « The United Nations and Globalization: Patterns and Limits of Institutional Adaptation », *Global Governance*, vol. 9, n° 3, pp. 301-321.
- Ruggie, J. G. (1992). « Multilateralism: the Anatomy of an Institution », *International Organization*, vol. 46, n° 3, pp. 561-598.
- Ruggie, J. (1991). « Embedded Liberalism Revisited: Institutions and Progress in International Economic Relations », dans E. Adler et B. Crawford (dir.), *Progress in Postwar International Relations*, New York, Columbia University Press, pp. 201-234.
- Schemeil, Y. (2012). « Global governance: evolution and innovation in international relations », dans É. Brousseau, M. Marzouki et C. Méadel, *Governance, Regulation and Powers on the Internet*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 186-208.
- Scott, C. (2011a). « Regulating in Global Regimes », dans D. Levi-Faur (dir.), *Handbook on the Politics of Regulation*, Cheltenham, Edward Elgar, pp. 563-575.
- Scott, K. N. (2011b). « International Environmental Governance: Managing Fragmentation through Institutional Connection », *Melbourne Journal of International Law*, vol. 12, n° 1, pp. 10-13.
- Schiller, D. (2000). *Digital Capitalism: Networking the Global Market System*, Cambridge, MIT Press, 294 p.
- Shaffer, G. C. et M. A. Pollack (2001). *Transatlantic Governance in the Global Economy*, Lanham, Rowman & Littlefield, 354 p.
- Slaughter, A.-M. (2004). *A New World Order*, Princeton, Princeton University Press, 341 p.
- Slaughter, A.-M. et T. N. Hale (2011). « Transgovernmental Networks », dans M. Bevir (dir.), *The SAGE Handbook of Governance*, Los Angeles, SAGE Publications, pp. 342-351. Smouts, M.-C. (1995). *Les Organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 191 p.
- Steffenson, R. (2005). « Competing Trade and Regulatory Strategies for the Mutual Recognition of Conformity Assessment in the Transatlantic Marketplace », dans M. Egan (dir.), *Creating a Transatlantic Marketplace: Government Policies and Business Strategies*, Manchester, Manchester University Press, pp. 156-174.
- Stiglitz, J., A. Sen et J.-P. Fitoussi (2009). *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, France, Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, 324 p.
- Stokke, O. S. (2001). *Governing High Seas Fisheries : the interplay of global and regional regimes*, Oxford, Oxford University Press, 365 p.
- Stopford, J., S. Strange et J. S. Henley (1991). *Rival States, Rival Firms: Competition for World Market Shares*, Cambridge, Cambridge University Press, 321 p.
- Verdier, P.-H. (2010). « Transnational Regulatory Networks and Their Limits », *Yale Journal of International Law*, vol. 34, n° 1, pp. 134-172.
- Visseren-Hamakers, I., J. Bas Arts et P. Glasbergen (2011). « Interaction Management by Partnerships: The Case of Biodiversity and Climate Change », *Global Environmental Politics*, vol. 11, n° 4, pp. 89-107.
- Waltz, K. N. (2000). « Globalization and American Power », *The National Interest*, printemps, pp. 46-56.

- Wilkinson, R. G. et K. Pickett (2009). *The spirit level: why more equal societies almost always do better*, Londres, Alen Lane, 330 p.
- Zhao, S. (2010). « The China Model: can it replace the Western model of modernization? », *Journal of Contemporary China*, vol. 19, n° 65, pp. 419-36.

Références supplémentaires (avant 2005)

- AGLIETTA, Michel, et Sandra MOATTI (2000), *De l'ordre monétaire aux désordres financiers*, Paris, Economica.
- AGNEW, John et Stuart Corbridge (1995), *Mastering Space. Hegemony, Territory and International Political Economy*, Londres, Routledge.
- BADIE, Bertrand, et Marie-Claude SMOUTS (1992), *Le retournement du monde, sociologie de la scène internationale*, Paris, Dalloz.
- BÉLANGER, Michel (1997), *Institutions économiques internationales*, Paris, Économica.
- CARREAU, D. JUILLIARD, P. ET FLORY, T. (1998), *Droit international économique*, Paris, LGDJ, *Chronique de droit international économique de l'Annuaire français de Droit international*.
- DAM, Kenneth W. (1970), *The GATT, Law and International Economic Organization*, Chicago, The University of Chicago Press.
- DAM, Kenneth, *Le système monétaire international: les règles du jeu*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, 467 pages.
- DEBLOCK, Christian et Bruno HAMEL (1994), « Bretton Woods et l'ordre économique international d'après-guerre », *Interventions économiques*, http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/contemporains/deblock_christian/bretton_woods_ordre_econo/bretton_woods.html
- DEBLOCK, Christian (dir.), *L'Organisation mondiale du commerce. Où s'en va la mondialisation ?*, Montréal, Fides, 2004.
- DEBLOCK, Christian « la sécurité économique internationale : entre l'utopie et le réalisme », dans C. DEBLOCK et D. ETHIER, *Mondialisation et régionalisation*, Québec, PUQ, 1992 http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/contemporains/deblock_christian/securite_econo_internationale/securite_econo.html
- EICHENGREEN, Barry (1997), *L'Expansion du capital, Une histoire du système monétaire international*, Paris, L'Harmattan.
- FELDSTEIN, Martin S. (dir., 1988), *International Economic Cooperation*, Chicago, University of Chicago 1988.
- FEUER, Guy, et Hervé CASSAN, *Droit international du développement*, Paris, Dalloz, 1991.
- FLORY, Maurice (1988), *Droit international du développement*, Paris, Presses Universitaires de France.
- FMI, *L'ABC du FMI*, septembre 2005. <http://www.imf.org/external/fra/index.asp>

- GARRITSEN de VRIES, Margaret (1986), *The IMF in a Changing World. 1945-85*, Washington, International Monetary Fund.
- GARRITSEN de VRIES, Margaret, *The International Monetary Fund, 1972-1978: Cooperation on Trial*, Washington, International Monetary Fund, 1985,
- GRAZ, Jean-Christophe, *La gouvernance de la mondialisation*, Paris, La découverte, 2004.
- GRAZ, Jean-Christophe, « L'économie politique du commerce international et les origines cachées du 'nouvel agenda' de l'OMC », *Économies et Sociétés, Série Relations économiques internationales*, P. No. 35, 8/2000, p 164
- HELLEINER, Gerald K., « Markets, Politics, and Globalization : Can the Global Economy Be Civilized? », *Global Governance*, vol. 7, 2001, pp. 243-263.
- JACQUET, Pierre, Jean PISANI-FERRY et Laurence TUBIANA (dir.), *Gouvernance mondiale. Rapport de synthèse*, Paris, La documentation française, 2002, <http://www.cae.gouv.fr/rapports/37.htm>
- KENEN, Peter B. (eds.) (1994), *The International Monetary System*, Cambridge, Cambridge University Press.
- L'HÉRITTEAU, Marie-France, *Le Fonds monétaire international et les pays du Tiers-Monde*, Paris: I.E.D.E.S., Presses Universitaires de France, 1986, 277 pages.
- L'HUILLIER, Jacques A. (1957), *Théorie et pratique de la coopération économique internationale*, Paris, Génin.
- LAIRSON, Thomas, et David SKIDMORE (1993), *International Political Economy : The Struggle for Power and Wealth*, New York, Harcourt, Brace publishers.
- NAIM, Moises (1999), *Fads and Fashion in Economic Reforms: Washington Consensus or Washington Confusion?*, 26 octobre. <http://www.imf.org/external/pubs/ft/seminar/1999/reforms/Naim.HTM>
- REY, Jean-Jacques et Julie DUTRY (2002), *Institutions économiques internationales*, Bruxelles, Bruylant, (troisième édition).
- RUGGIE, John Gérard (1994), « Third Try at World Order ? America and Multilateralism after the Cold War », *Political Science Quarterly*, Vol, 109, no. 4, pp. 553-570.
- SABOURIN, Louis (1994), *Organismes économiques internationaux. Documents assemblés et présentés par Louis Sabourin*, Paris, Agence de coopération culturelle et technique, La documentation française.
- STIGLITZ, Joseph Eugene (2002), *La Grande Désillusion*, Paris, Fayard.
- STUBBS, Richard, et Geoffrey R. D. Underhill (1993), *Political Economy and the Changing Global Order*, Toronto, McClelland & Stewart.
- VAN MEERHAEGHE, M. A. G., *International Economic Institutions*, Londres, Longman, 1966.
- WILLIAMSON, John, *A Short History of the Washington Consensus*, Washington, Institute for International Economics, 24 septembre 2004, http://www.ii.com/publications/author_bio.cfm?author_id=15
-

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.évaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348
calacs@uqam.ca
www.trevepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<https://harcelement.uqam.ca/>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 /Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

Décembre 2019